

# PRAP IBC

## ACTEUR PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (INDUSTRIE, BTP, COMMERCE ET ACTIVITÉS DE BUREAU)



**Durée**  
14 heures  
de formation



**Lieu**  
Au centre de  
formation  
ou en Intra



**Effectifs**  
10 personnes max.



**Contact**  
0693 777 666  
[contact@ssiap.re](mailto:contact@ssiap.re)



**Accessibilité  
aux PMR**  
Les locaux sont  
garantis accessibles  
aux PMR.



Taux de réussite



Taux de satisfaction



### PUBLIC CONCERNÉ

Tous les salariés, opérateurs et agents des secteurs de l'industrie, du commerce et du BTP.

### PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation d'acteur prap.

*La validation de ce certificat est fixée à deux ans et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et actualisation des compétences (recyclage) d'une journée tous les 24 mois.*

### OBJECTIFS DE LA CERTIFICATION

La certification d'acteur prévention des risques liés à l'activité physique Secteur Industrie Bâtiment, Commerce (« acteur PRAP IBC ») vise à rendre tout personnel des secteurs de l'industrie, du bâtiment et du commerce, formé et certifié, capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles et en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir.

**La certification est valable 24 mois de date à date. Avant la fin de cette période de validité, l'acteur PRAP IBC doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences (MAC) d'acteur PRAP IBC pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.**

### LE RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

**Domaine de compétences 1 : Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.**

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier

**Domaine de compétences 2 : Observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.**

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

**Domaine de compétences 3 : Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.**

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernés
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économies d'effort

### MODALITÉ DE FORMATION ET DÉLAI D'ACCÈS

- 1 formateur certifié par jour
- Heuristique
- Démonstrative
- Applicative
- Pour chacune de ces méthodes pédagogiques le formateur mettra en œuvre les techniques pédagogiques les plus adaptées en fonction des séquences. Alternance de périodes de formation en présentiel et d'applications en entreprise pendant l'intersection.
- Matériels : Cf. le document de référence.

*Possibilité d'intégrer une session en moins de 24 heures sous réserve de place(s) disponible(s) et de la signature de la convention de formation.*

### TARIFS

A voir sur le devis et/ou la convention

### CONDITIONS D'EXAMEN

L'évaluation certificative de la formation, se fera d'après le référentiel de certification, avec la mise en œuvre des grilles d'évaluation de l'Acteur PRAP IBC.

### VALIDATION

- Délivrance d'un Certificat Acteur PRAP IBC de l'INRS valable 24 mois
- Délivrance d'une attestation de fin de formation
- Délivrance d'un certificat de réalisation